

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8^{ème} RALLYE VHC du FENOUILLEDES

19,20 et 21 novembre 2021

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC et le règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Compétition à Participation Etrangère Autorisée

Permis d'organisation FFSA : 556 du 04.10.2021 ligue : 813/2021 du 10.09.2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 30 août 2021

Clôture des engagements : lundi 9 novembre 2021 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....

Parution du road-book : samedi 13 novembre 2021 à 09h00 ASAC66 Salle La Catalane **66130 Ille sur Têt.**

Jours et heures des reconnaissances : samedi 13/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES .

Dimanche 14/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES

Mercredi 17/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 20h00** toutes les ES

jeudi 18/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES.

Vérifications des documents le : vendredi 19/11 de 9h00 à 19h00 au grand circuit du Roussillon Perpignan nord. Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 19/11 de 9h15 à 19h15 au grand circuit du Roussillon Perpignan nord.

Heure de mise en place du parc de départ le : 19 novembre à 9h30 Cours Palmarole devant le palais des Congrès de Perpignan.

Publication des équipages admis au départ le : 19/11/2021 à 20h00 Lieu : Cours Palmarole à l'entrée du parc fermé.....

Publication des heures et ordres de départ le : 19/11/2021 à 11h30 Lieu : Cours Palmarole à l'entrée du parc fermé.....

Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 19/11/2021 à 20h00 . Une attention particulière sera portée sur le fait que les commissaires en poste aux points stop et aux départs ne laissent pas passer du public, dans la mesure où il n'y a pas de zones public accessibles à proximité.

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :20/11/2021 à 06h45 cours Palmarole, la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 20/11/2021 à 19h30 au grand circuit du Roussillon

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 20 novembre à 8h00 cours Palmarole Perpignan.

Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 20 novembre à partir de 19h23 cours Palmarole Perpignan

Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 20/11 à 23h00 au panneau d'affichage officiel devant le PC Course.

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 21/11 à 08h00 lieu : cours Palmarole

Arrivée finale dimanche 21 novembre à partir de 13h37 parc fermé cours palmarole.....

Vérification finale le : 21/11 à partir de 14h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Publication des résultats du rallye le : 21/11/2020 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au panneau officiel devant le PC course

Remise des prix le : dimanche 21 novembre à 17h00 Lieu : Podium cours Palmarole.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 19, 20 et 21 novembre 2021 en qualité d'organisateur administratif le 38^{ème} Rallye du FENOUILLEDES.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE lesous le numéro..... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Présidents : Dominique CHINAL, Benoît Fourquet.....

Membres : Mmes, MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66.....

Secrétariat du Rallye, Adresse : RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT jusqu'au 19/11

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : teamcars66@gmail.com - contact.asac66@gmail.com -

www.asac66.fr.....

Permanence du Rallye : du début des vérifications administratives à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final. ...

PC Course sis à l'automobile club Cours Palmarole Perpignan 07 82 23 14 42 aux heures de l'épreuve...

Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS** chez RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT

Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : teamcars66@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement rallye de support (38^{ème} Rallye du Fenouillèdes), sauf :

Directeur de Course : Guillaume FAYETlicence n° 162390/0904

Commissaire Technique responsable : Christian Mangematin.....licence n°6507/0801

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Sébastien ROL..... licence n° 44492/0511

Thierry Le Folllicence n° 58387/0809

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{me} Rallye du FENOUILLEDES VHC compte pour :

- la Coupe de France 2022 des Rallyes VHC coef.2
- le Championnat 2021 de la Ligue OCCITANNIE-MEDITERRANEE

Le 8^{ème} RALLYE du FENOUILLEDES VHC est inscrit en **Participation Etrangère Autorisée**

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à marquer des points aux classements de la Coupe de France des Rallyes VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront communiquées lors de la remise du road-book.

Vérifications des documents le : vendredi 19/11 de 9h00 à 19h00 au grand circuit du Roussillon Perpignan nord. Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 19/11 de 9h15 à 19h15 au grand circuit du Roussillon Perpignan nord.

Vérification finale le : 21/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt

Taux horaire MO : 60€ ttc

Publication des résultats du rallye le : 21/11/2021 30mn après l'arrivée du dernier concurrent Cours palmarole Perpignan.

Remise des prix le : dimanche 21 novembre à 17h00 Lieu : podium cours Palmarole Perpignan

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque à l'ordre de « VDS Racing » non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} rallye du FENOUILLEDES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 9 novembre 2021.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (modernes, VHC confondues).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- Pour les équipages complets (pilote et copilote) ASAC 66 : 400€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, les chèques sont à libeller au nom de TEAM CARS. **Joindre OBLIGATOIREMENT les photocopies des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la 1^{ère} page du passeport technique.**

➤ Pour les concurrents étrangers ceux-ci doivent effectuer un virement à l'ordre de **TEAM CARS**
A la Banque Populaire du Sud IBAN : FR76 1660 7000 0300 3215 6293 866
BIC : CCBPFRPPPPG Code Banque : 16607 Code Guichet : 00003
N° Compte : 00321562938 Clé RIB : 66 Domiciliation : BPS ILLE-SUR-TET

- Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition. Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet : Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. Chaque concurrent recevra lors des vérifications, un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès au Parc d'Assistance. Ne seront autorisés à entrer dans ce Parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise.

=> **L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 le samedi 14 novembre.**

L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 20km/h.

Les déplacements à bord de véhicules motorisés à 2, 3 roues ou de type quad sont interdits.

Le Port du masque est obligatoire sur le parc d'assistance.

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

*Il précisé que le piquetage est interdit

A l'issue du rallye, les concurrents devront laisser un emplacement d'assistance propre, sans aucun débris. Ils sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P. Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

4.8P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : 1^{ère} infraction : 30secondes de pénalité et mise en conformité
2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye VHC du FENOUILLEDES représente un parcours de 391.85 km.

Il est divisé en 2 étapes

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 142.45 km.

ES 1/3/5 : 11.87 km, ES 2/4/6 : 16,920 km

ES 7/9 : 19.54 km, ES 8/10 : 8.500 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

6.2.6P. Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « Programme » du présent règlement (3 passages maximum)

⇒ Deux (2) adhésifs fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrière** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

Limitation de vitesse : 30 km/h en agglomération, 60 km/h sur les épreuves spéciales

RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.** (art. 6.4.1 du règlement standard des rallyes)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée.....

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course Pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- **Avoir signifié par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents son intention de réintégrer le rallye.** (les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés)
- **Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques, au plus tard, 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2021

